

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 102 du 26 juin 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 1

DÉCISION N° 1243/ARM/EMA/PERF/REG

portant création d'un échelon de préfiguration du pôle opérationnel « ADMINISTRATION ET SÉCURITÉ ».

Du 28 février 2019

DÉCISION N° 1243/ARM/EMA/PERF/REG portant création d'un échelon de préfiguration du pôle opérationnel « ADMINISTRATION ET SÉCURITÉ ».

Du 28 février 2019

NOR A R M E 1 9 5 4 0 6 3 S

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [110.3.5.5.1.](#)

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu [Code de la défense](#), notamment ses articles R.3232-21 à R.3232-29 ;

Vu [Décret N° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement.](#) ;

Vu [Arrêté du 04 mai 2012 portant organisation de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.](#) ;

Vu [Instruction N° 9278/DEF/SGA/DAJ/D2P du 01 octobre 2015 fixant la procédure d'élaboration des textes réglementaires relatifs à l'organisation et aux attributions du ministère de la défense.](#) ;

Décide :

Article 1er. CRÉATION.

Dans le cadre de la transformation (projet QUARTZ) de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI), un échelon de préfiguration du pôle opérationnel « ADMINISTRATION ET SÉCURITÉ » est créé en tant que formation administrative, à compter du 1^{er} juillet 2019.

Cette structure de préfiguration permet de préparer la montée en puissance du pôle opérationnel « ADMINISTRATION ET SÉCURITÉ » dans l'attente de la publication des dispositions réglementaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des structures de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.

Article 2. MODALITÉS PRATIQUES.

Les modalités pratiques d'exécution de cette décision sont définies par la décision N° 412120/ARM/DC DIRISI/DIR/DR du 5 octobre 2018⁽¹⁾.

Article 3. SUBORDINATION.

L'échelon de préfiguration du pôle opérationnel « ADMINISTRATION ET SÉCURITÉ » est placé sous l'autorité organique et fonctionnelle du directeur des opérations de la DIRISI.

Article 4. ORGANISATION.

L'organisation et le fonctionnement de l'échelon de préfiguration du pôle opérationnel « ADMINISTRATION ET SÉCURITÉ » sont fixés par instruction.

Article 5. AUTOMATISATION.

Clair libellé de la formation : échelon de préfiguration pôle opérationnel « ADMINISTRATION ET SÉCURITÉ ».

Code d'identification dans le référentiel en organisation : 0AI0000.

Implantation géographique : Rennes (35000).

L'échelon de préfiguration du pôle opérationnel « ADMINISTRATION ET SÉCURITÉ » comprend un état-major stationné à Rennes (Code CREDO 0AI0001).

Article 6. DISPOSITIONS FINALES.

La présente décision, qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 2019, est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Notes

⁽¹⁾ n.i. BO.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le vice-amiral,
adjoint au sous-chef d'état-major « performance »,*

Hervé CHENAL.